

Ateliers d'Art de France

Synthèse fiscale et sociale des régimes des
métiers d'art

Artisans d'Art vs Artistes Auteurs



Expertise & Conseils



Sommaire

- I Introduction
- II Cotisations sociales
- III Impôts et taxes
- IV Présentation du panel
- V Simulations théoriques
- VI Synthèse des simulations théoriques
- VII Autres simulations
- VIII Les aides sociales et fiscales
- IX Conclusion générale et axes d'améliorations

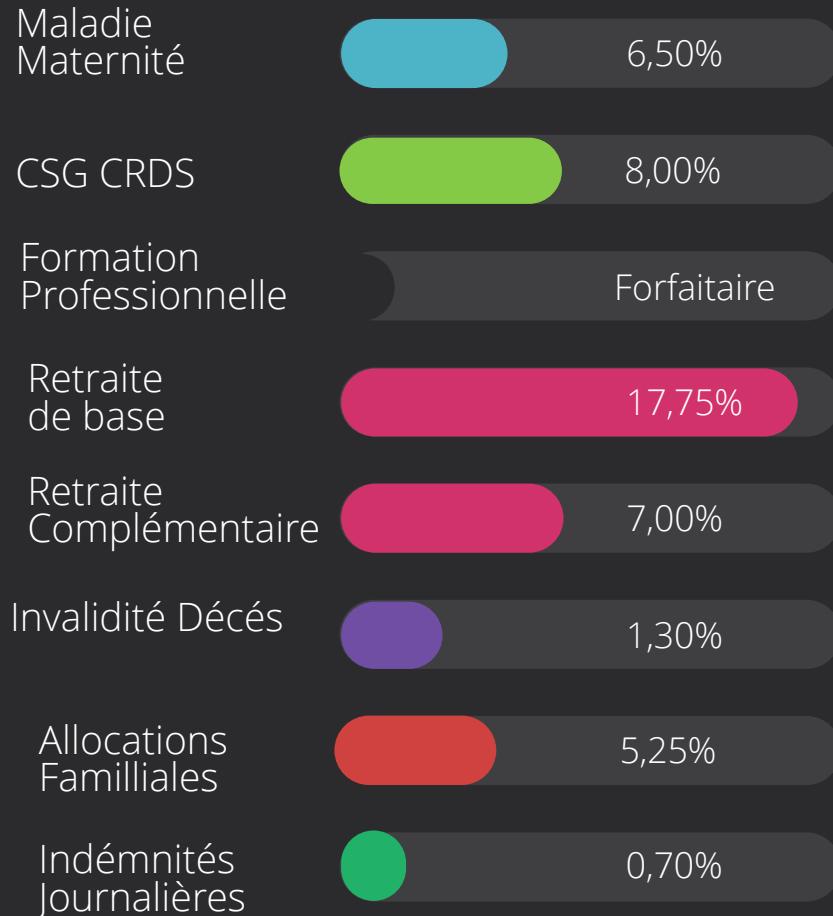
I - Introduction

- L'objectif est de présenter les distorsions que connaissent les métiers d'art :
 - D'un point de vue social (cotisations sociales)
 - D'un point de vue fiscal (impôts et taxes)
- Nous allons illustrer les différentes situations fiscales et sociales auxquelles peut être confronté un professionnel d'art et déterminer le régime le plus favorable.
- Enfin, nous conclurons cette présentation en émettant des axes d'améliorations.

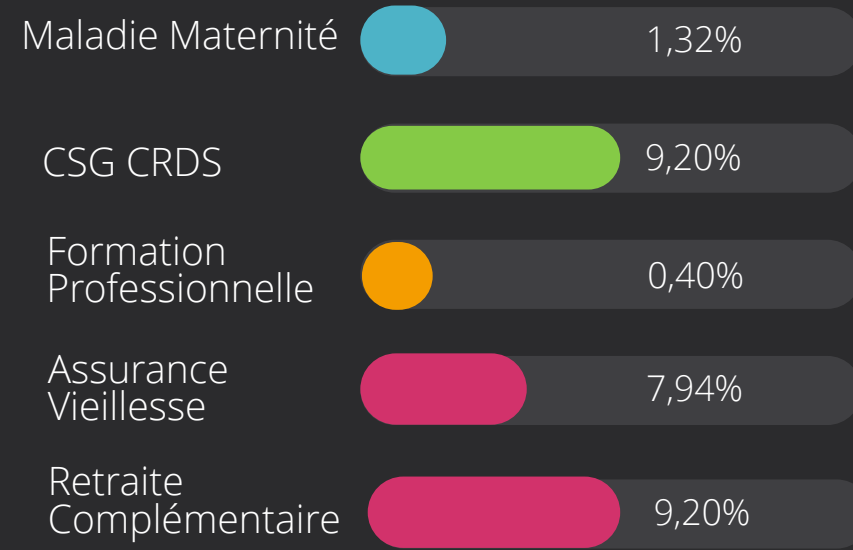
II - Cotisations Sociales



Artisan d'art (BIC)
46,50%*



Artiste Auteur (BNC)
28,00%**



Bien que l'artiste auteur ne cotise pas pour le versement d'allocations familiales et d'indemnités journalières pour cause de maladie ou de maternité, il perçoit néanmoins les prestations prévues par le régime général des salariés.

* Taxation sur le bénéfice artisanal

** Taxation sur le bénéfice artistique majoré du taux légal de 15 %
 $24,35 \% \times 1,15 = 28 \%$

II - Cotisations Sociales



Artisan d'art (BIC)

Micro BIC	Normal BIC
$CA \times 0,131$	$(\text{Produits} - \text{Charges}) \times 0,465$
Coefficient de taxation :	
$CA \times 0,131$	$(\text{Produits} - \text{Charges}) \times 0,465$



Artiste Auteur (BNC)

Micro BNC	Normal BNC
$((CA - 34\%) \times 1,15) \times 0,2435$	$(\text{Produits} - \text{Charges}) \times 1,15 \times 0,2435$
Coefficient de taxation :	
$CA \times 0,1848$	$(\text{Produits} - \text{Charges}) \times 0,280$

- ✓ Nous constatons, dès lors, que pour les régimes Micros :
 - Le Micro BIC est plus intéressant avec un taux inférieur à celui du Micro BNC (13,10% < 18,48%)
- ✓ En ce qui concerne les régimes Normaux :
 - Le régime Normal BNC est largement plus favorable que celui du Normal BIC (28,00 % < 46,50%)

III - Impôts et Taxes

➤ Ci dessous les principaux impôts et taxes auxquels peut être confronté un professionnel de l'art



Artisan d'Art

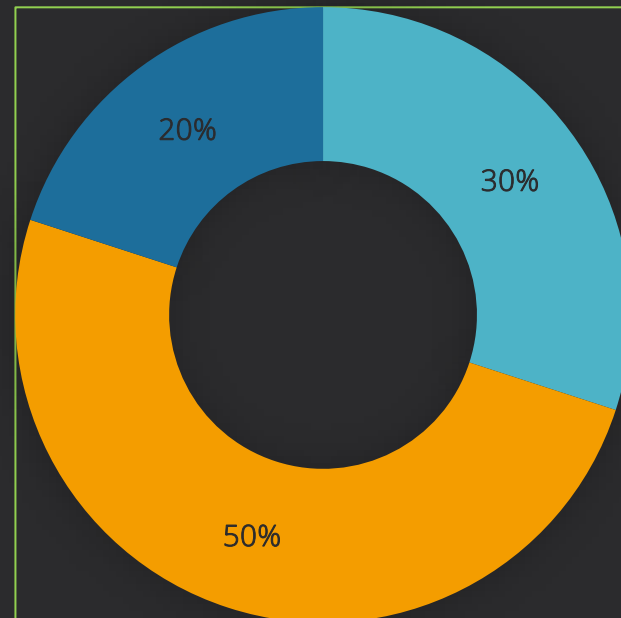


Artiste Auteur

TVA	20%	5.5 %
Taxe d'apprentissage	Redevable sauf si l'artisan d'art embauche un apprenti (contrat d'apprentissage)	Exonérée (BNC)
CFE	Redevable sauf si l'artisan d'art embauche un apprenti (contrat d'apprentissage)	Exonérée pour les peintres, sculpteurs, graveurs et dessinateurs considérés comme artistes et ne vendant que le produit de leur art

IV - Présentation du Panel

Affiliation



■ Maison des artistes

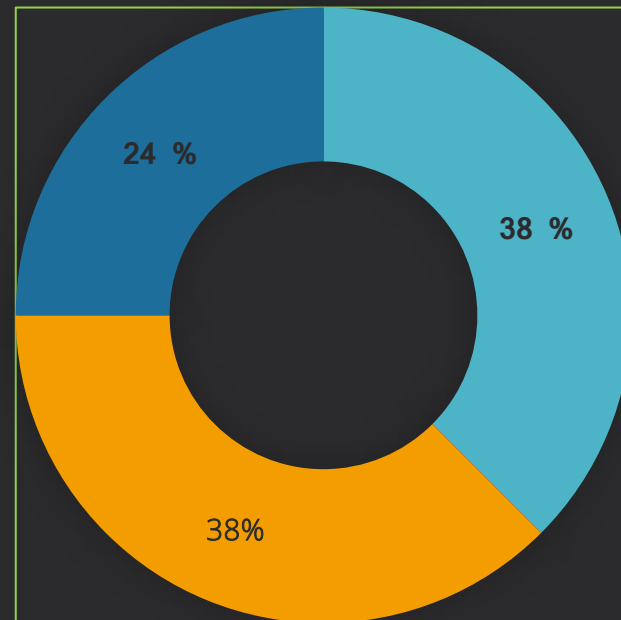


■ Chambre des métiers de l'Artisanat

■ Autres*

IV - Présentation du Panel

Chiffre d'affaires



■ CA > 82 800 Euros

■ CA < 82 800 Euros (Bénéfices)

■ CA < 82 800 Euros (Pertes)

V - Simulations théoriques

L'objectif visé est d'établir pour chaque référent, à partir de son chiffre d'affaires réel, 4 simulations théoriques pour chacun des 4 régimes possibles :

Exemple 1 / 8 :



Artisan d'Art



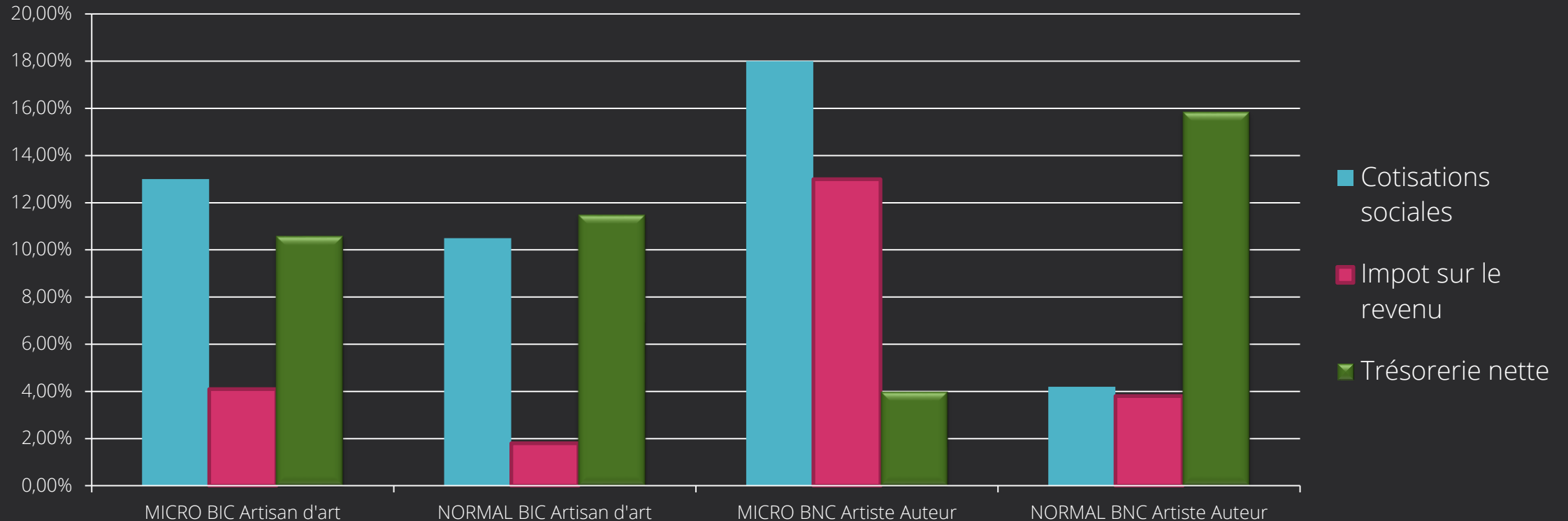
Artiste Auteur

		Micro BIC		Normal BIC		Micro BNC		Normal BNC	
E	Chiffre d'affaires :	52 430 €				52 430 €			
	Cotisations sociales :	6 868 €	13%	5 883 €	11%	9690	18%	1560	3%
	Charges réelles hors cotisations :	40 020 €	76%	40 020 €	76%	40 020 €	76%	40 020 €	76%
	Résultat avant Impot :	5 542 €	11%	6 527 €	12%	2 720 €	5%	10 850 €	21%
	Impot sur le revenu :	2 129 €	4%	0 €	0%	4 845 €	9%	1 519 €	3%
	Trésorerie Nette	3 413 €	7%	6 527 €	12%	-2 124 €	-4%	9 331 €	18%

➤ Nous avons réalisé l'opération pour l'ensemble des référents.

VI – Synthèse des simulations théoriques

A – Synthèse des charges sociales et de l'impôt en fonction du régime

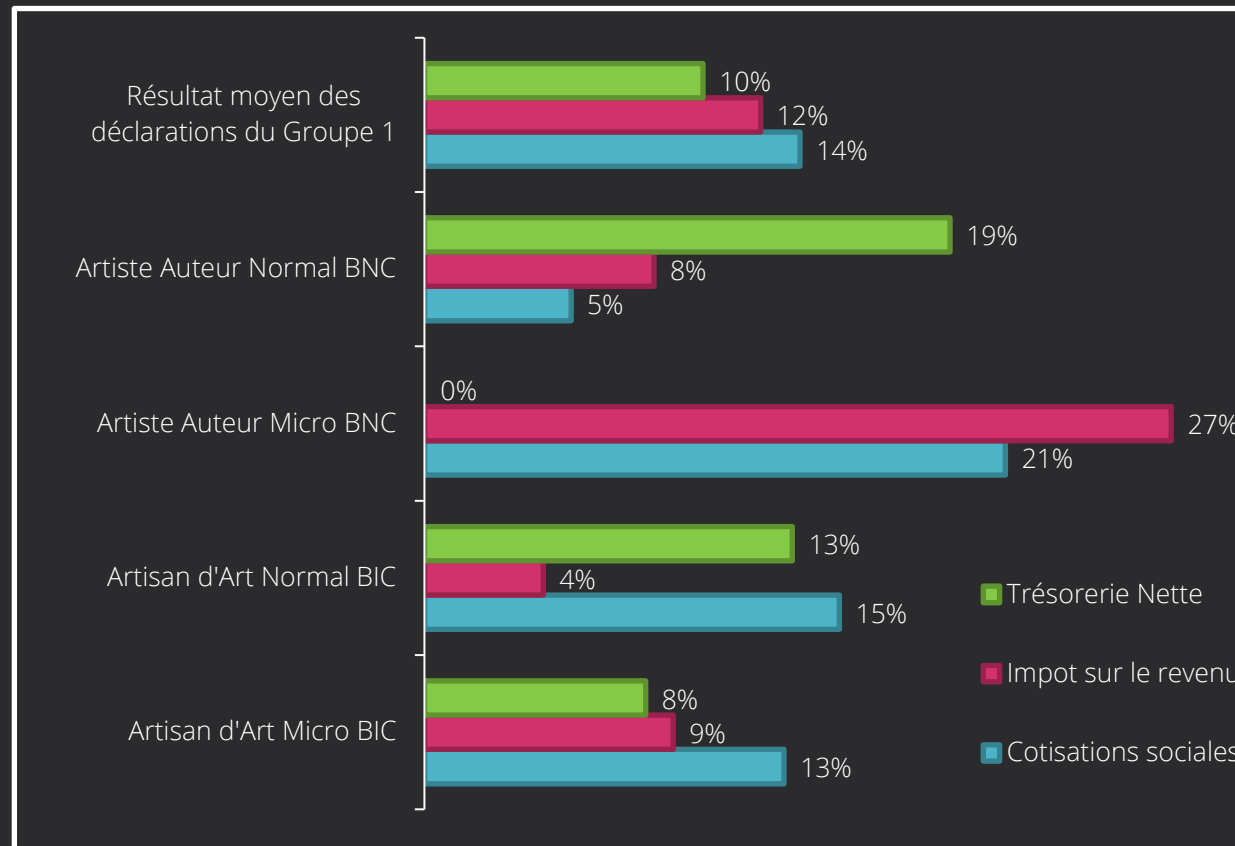


➤ Le régime Normal BNC Artiste Auteur est le plus avantageux.

VI – Synthèse des simulations théoriques

B – Simulation théorique par groupe de CA

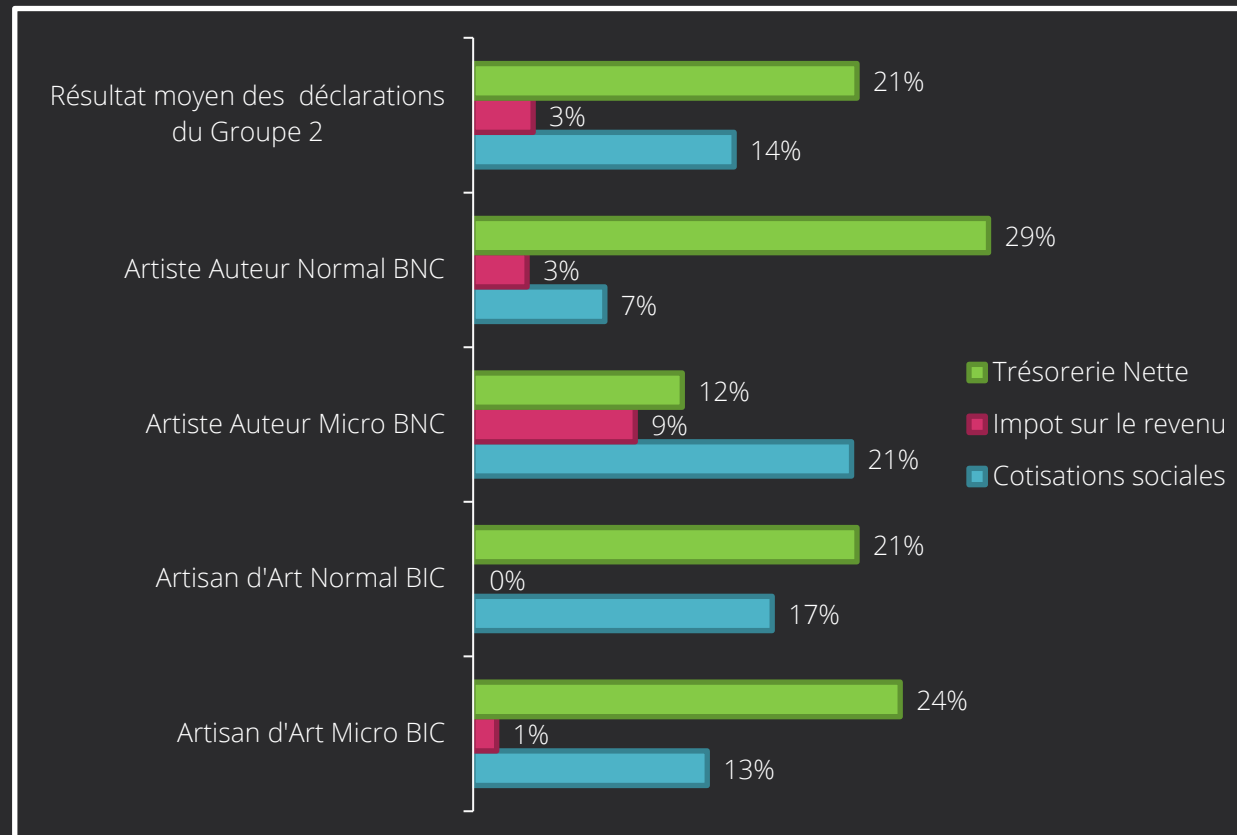
❖ Groupe 1 : CA > 82 800



VI – Synthèse des simulations théoriques

B – Simulation théorique par groupe de CA

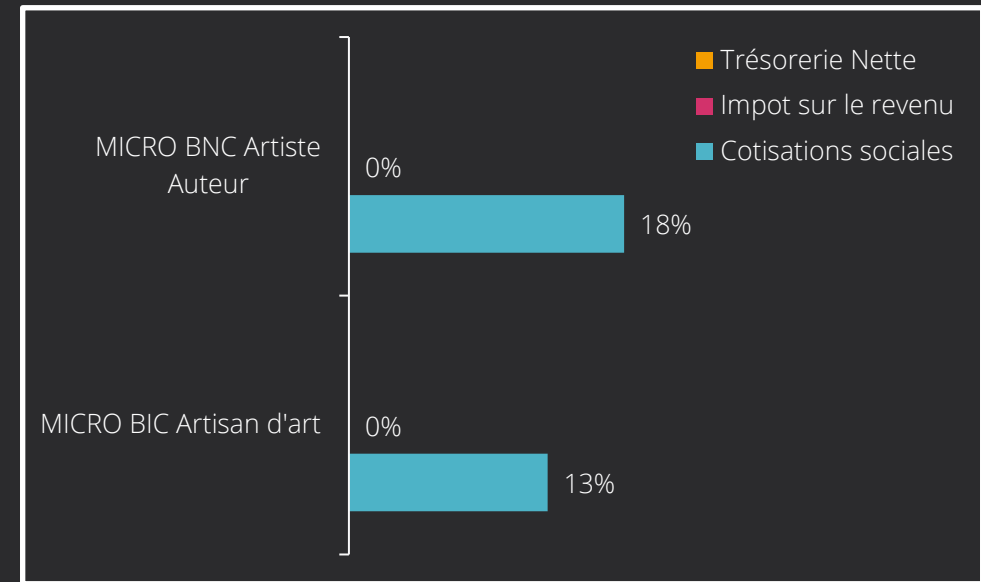
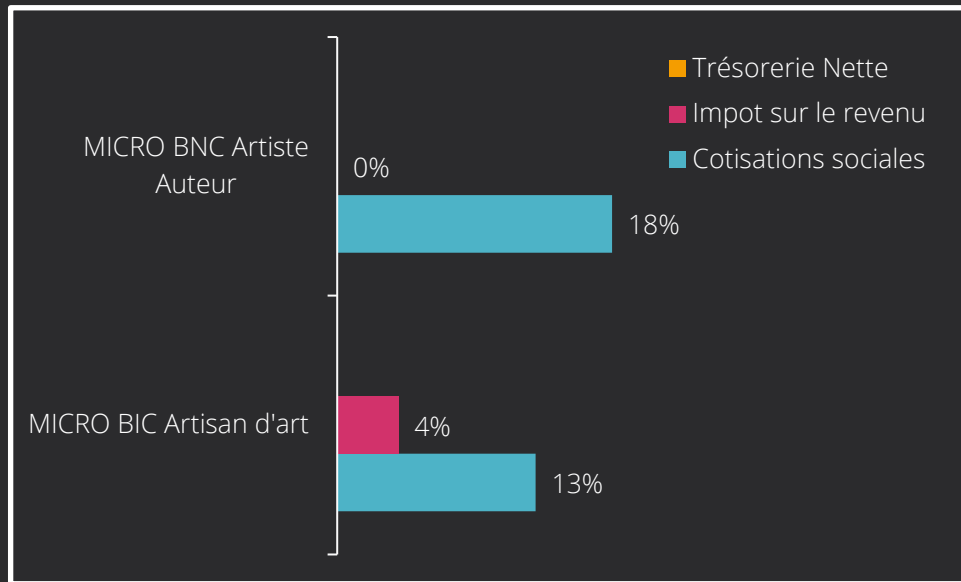
❖ Groupe 2 : CA < 82 800 réalisant des bénéfices



VI – Synthèse des simulations théoriques

B – Simulation théorique par groupe de CA

❖ Groupe 3 : CA < 82 800 réalisant des pertes



VII – Autres simulations

Exemple 1 / 8 :



Artisan d'Art



Artiste Auteur

	Micro BIC		Normal BIC	
Chiffre d'affaires :	15 000 €			
Cotisations sociales :	2 023 €	13%	2 325 €	16%
Charges réelles hors cotisations :	10 000 €	67%	10 000 €	67%
Base imposable	4 350 €	29%	2 675 €	18%
Impôt sur le revenu :	0 €	0%	0 €	0%
Trésorerie avant imputation TVA :	2 977 €	20%	2 675 €	18%
Encaissement/ Décaissement solde TVA	Franchise TVA		1 000 €	7%
Trésorerie Nette	2 977 €	20%	1 675 €	11%












TVA Collectée	Franchise de TVA	3 000 €
TVA Déductible		2 000 €
Solde de TVA		1 000 €

Spécial Micro BNC		Normal BNC	
15 000 €			
2 772 €	18%	1 400 €	9 %
10 000 €	67%	10 000 €	67%
9 900 €	66%	3 600 €	24%
0 €	0%	0	0%
2 228 €	15%	3 600 €	24%
Franchise TVA		-1 175 €	-
2 228 €	15%	4 775 €	32%

Franchise de TVA	825 €
	2 000 €
	-1 175 €

- Nous constatons que le régime Artiste Auteur, Normal BNC, est le plus avantageux avec une meilleure trésorerie nette et des charges sociales allégées.
- Le taux de TVA collectée à 5.5% sur les ventes et la possibilité de déduire 20% sur les achats représente un avantage considérable qui se traduit par une trésorerie nette plus avantageuse.

VIII - Les aides sociales & fiscales

	 Artisan d'art	 Artiste auteur
Le revenu de solidarité		
La couverture maladie universelle		
L'allocation de solidarité		
Crédit d'impôt des métiers d'art		
L'imposition d'après le bénéfice moyen		
L'imputation spéciale des déficits artistiques		
L'abattement jeune créateur		

IX - Conclusion générale et axes d'améliorations

Au terme de notre étude, il apparaît que les artisans d'art relevant du régime normal des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) sont désavantagés par rapport aux professionnels relevant du régime normal des artistes auteurs dans la catégorie des bénéfices non commerciaux. (BNC). Ceci se traduit notamment par les inconvénients suivants qui induisent une distorsion de concurrence entre les artisans d'art et les artistes auteurs :

01

Des cotisations sociales plus importantes :
Régime Normal : 46,50 % > 28,00 %

02

Une TVA sur les ventes assujetties à un taux de 20% au lieu d'un taux de 5.5%

03

Un assujettissement à la taxe d'apprentissage alors que les artistes auteurs en sont exonérés.

04

Un assujettissement à la CFE alors que les artistes auteurs en sont majoritairement exonérés.

IX - Conclusion générale et axes d'améliorations

Il apparaît également à travers notre étude que le statut artiste auteur, régime normal BNC, s'impose comme étant le régime le plus favorable par rapport aux autres régimes possibles tel que le régime artiste auteur micro BNC, Artisan d'Art micro BIC et Artisan d'Art normal BIC. Compte tenu de ce constat, les axes de revendication pour améliorer le système actuel pourraient être les suivants :

01

Elargir le champ d'application du régime des artistes auteurs, régime BNC, à l'ensemble des professionnels des métiers d'art

02

Instaurer une TVA sur les ventes au taux réduit de 5.5% pour l'ensemble des professionnels des métiers d'Art.

03

Reformer les régimes forfaitaires en leur substituant un régime réel assorti d'un abattement sur le résultat imposable au lieu du système actuel taxé au forfait avec un abattement sur le chiffre d'affaires qui de facto exclu la déduction des charges réelles.

04

Tenir compte des contraintes artistiques de la profession et notamment les périodes de créations qui génèrent des périodes de sous activités préalables aux périodes de ventes..